



Conseil Scientifique
Domaine de la Santé

Rapport d'activité 2016

Conseil scientifique du domaine de la santé

Rédaction : Pascale Oster, secrétaire du Conseil scientifique

Destinataires du document :

Membres du Conseil scientifique
Madame Lydia MUTSCH, Ministre de la Santé
Monsieur Romain SCHNEIDER, Ministre de la Sécurité sociale

Ce document est mis à disposition via le site internet du Conseil scientifique.

Contenu

1.	OBJECTIF DE CE RAPPORT	4
2.	PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE	4
	LÉGISLATION	4
	Législation applicable	4
	Mission	4
	Vision.....	4
	Positionnement du Conseil scientifique	4
	ORGANISATION	5
	Présidence	5
	Composition	5
	Secrétariat	6
	Les groupes de travail.....	6
	Partenaires	7
3.	NOS RÉSULTATS	7
	LES RÉUNIONS.....	7
	LES RECOMMANDATIONS	7
	AUTRES PUBLICATIONS.....	8
	LES ACTIVITÉS DE SUPPORT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE.....	8
	Secrétariat	8
	Site internet	9
	DynaMed	9
	Newsletter	9
4.	AUTO-EVALUATION DES TRAVAUX EN 2016.....	10
	Fréquence des réunions.....	10
	Présence aux réunions.....	10
	Publication d'une recommandation	10
	Site internet	11
	Conclusion.....	12
5.	PLAN DE TRAVAIL PRÉVU POUR 2017.....	12
	GT Antibiothérapie	12
	GT Diabète	12
	GT Don de sang	12
	GT Imagerie médicale	12
	GT Information du patient.....	12
	GT Labo.....	13
	GT Neurologie	13
	GT Neurologie – sous-groupe AVC	13
	GT Oncologie	13
	GT Psychotropes.....	13
	GT Risques vasculaires	13
6.	PERSPECTIVES.....	14
	Points d'attention pour 2017	14
	Points forts du Conseil scientifique	14

1. OBJECTIF DE CE RAPPORT

L'article 3 du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé prévoit que le Conseil scientifique (CS) établit annuellement un rapport d'activité qu'il communique aux ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale. Ce document a pour objectif de présenter le bilan des travaux menés en 2016 par le CS. Il permet de relayer les points forts et les points d'amélioration envisagés pour 2017.

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

LÉGISLATION

Législation applicable

Le Conseil scientifique est régi par l'**article 65bis (2) du Code de la sécurité sociale (CSS)**, tel qu'il a été modifié par la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé et le **règlement grand-ducal du 26 octobre 2011** instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Lors de sa réunion plénière du 19 décembre 2012, le Conseil scientifique s'est doté d'un **règlement interne** fixant les règles de fonctionnement du Conseil scientifique en accord avec les dispositions légales précitées. Ce règlement interne est disponible sur le site du CS.

Mission

Le Conseil scientifique a été institué dans le cadre de la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé. Il a pour mission d'élaborer et de contribuer à la mise en œuvre de standards de bonnes pratiques médicales, comme précisé dans l'article 65bis (2) du CSS.

Vision

Les standards de bonne pratique médicale sont destinés aux médecins comme aux patients et mettent en évidence les soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données. L'objectif de tels standards de bonnes pratiques médicales est d'informer les professionnels de santé, les patients et les usagers du système de santé sur l'état de l'art et les données acquises de la science afin de pouvoir offrir une prise en charge de très bonne qualité puisqu'elle tient compte de l'évolution du savoir médical reconnu internationalement.

Selon l'article 3 du règlement grand-ducal précité, les ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale peuvent soumettre au Conseil scientifique des sujets devant utilement faire l'objet d'une recommandation de bonne pratique médicale.

Lors d'une entrevue annuelle entre les ministres et le CS, le principe de l'autosaisine a également été retenu au vu du fait que les divers acteurs du monde de la santé (médecins du terrain, Direction de la Santé, Contrôle médical de la sécurité sociale) sont représentés au sein du CS.

Positionnement du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est placé sous l'autorité des ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale.

ORGANISATION

Présidence

En date du 6 janvier 2016, les membres du Conseil scientifique ont procédé à l'élection de leur président et vice-président pour une durée de deux ans, conformément à l'article 1er, alinéa dernier du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Les membres élus sont les suivants :

- Dr Alexandre BILDORFF, président
- Dr Françoise BERTHET, vice-présidente

Composition

Le Conseil scientifique se compose de huit membres, dont 2 représentants de la Direction de la Santé, 2 représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale et 4 médecins proposés par l'AMMD. Il y a autant de membres suppléants que de membres effectifs.

Par arrêtés ministériels des 16 novembre 2011, 24 mai 2013 et 19 octobre 2015, sont membres du Conseil scientifique en 2016:

Représentants de la Direction de la santé:

Membres effectifs:

- Madame le Docteur Françoise Berthet
- Monsieur Marcel Bruch, pharmacien

Membres suppléants:

- Madame le Docteur Martine Debacker
- Madame le Docteur Elisabeth Heisbourg

Représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale:

Membres effectifs:

- Madame le Docteur Isabelle Rolland-Portal (jusqu'au 1.10.2015)
- Monsieur le Docteur Robert Apsner (à partir du 19.10.2015)
- Monsieur Yves Bruch, pharmacien

Membres suppléants:

- Monsieur le Docteur Gérard Holbach
- Monsieur le Docteur Romain Olinger (jusqu'au 19.10.2015)
- Madame le Docteur Nadia Wolter-Thoma (à partir du 19.10.2015)

Représentants de l'Association des médecins et médecins-dentistes (AMMD):

Membres effectifs:

- Monsieur le Docteur Alexandre Bisdorff
- Monsieur le Docteur Carlo Bock
- Monsieur le Docteur René Metz
- Monsieur le Docteur Claude Schummer

Membres suppléants:

- Monsieur le Docteur Carlo Ahlborn
- Monsieur le Docteur Nico Diederich
- Monsieur le Docteur André Folschette
- Monsieur le Docteur Patrick Weyland

En date du 10 novembre 2016, le Dr Claude Schummer a présenté sa démission en tant que membre du Conseil scientifique. Il était un des membres fondateurs du CS et son président pendant 10 ans.

A partir de fin 2015, le Dr Isabelle Rolland, travaillant pour la Cellule d'expertise médicale (CEM), est désignée experte méthodologique au sein du Conseil scientifique.

Secrétariat

Le Conseil scientifique dispose d'un secrétariat et d'un appui technique assuré, selon les termes de l'article 65bis, sub (1), point 5), par un membre de la CEM. Il s'agit de Madame Pascale Oster, affectée à la CEM, qui travaille à raison de 0,5 ETP.

Les groupes de travail

En 2016, trois nouveaux groupes de travail ont été lancés : le GT Don de sang, suite à une demande d'avis de la part de Madame la Ministre de la Santé, le GT AVC, un sous-groupe du GT Neurologie et le GT Révision de la signification des niveaux d'évidence et des grades. Ainsi, au cours des années, les 17 groupes de travail suivants ont été créés :

1. GTs permanents

GT Antibiothérapie

GT Imagerie médicale ¹

GT Laboratoire

GT Oncologie

GT Risques vasculaires

Responsables:

Dr Thérèse Staub

Dr Alexandre Bisdorff

Drs Martine Debacker

Dr Carlo Bock

Dr René Metz

2. GTs ponctuels

GT Diabète

GT Don de sang

GT Info Patients

GT Neurologie et sous-groupe Céphalées

GT Neurologie – sous-groupe AVC

GT Psychotropes

Dr Françoise Berthet

Dr Paul Courrier

Dr Alexandre Bisdorff

Dr Alexandre Bisdorff

Dr Dirk Droste

M. Marcel Bruch

3. GTs dont les travaux sont terminés au 31.12.2016

GT Immunomodulateurs

GT Chirurgie ambulatoire

GT Obésité

GT Périnatal

GT Révision signification niveaux d'évidence et grades

Dr Françoise Berthet

Dr Françoise Berthet

Dr Isabelle Rolland

Dr Isabelle Rolland

Dr Alexandre Bisdorff

4. GT qui a arrêté ses travaux

GT Médecine préventive

Dr Jean-Marie Behm

¹ Décision CS 25.2.2015: "Comme la dernière recommandation du CS sur la radioprotection des patients est toujours d'actualité, il n'y a pour l'instant pas de besoin imminent pour réunir le groupe. Il est décidé de maintenir le GT en place avec la mission de surveiller le terrain. Il sera réactivé en cas de besoin."

Partenaires

Selon l'article 65bis (2) du Code de la sécurité sociale, le Conseil scientifique « collabore étroitement avec la CEM en ce qui concerne la documentation et la recherche en matière de bonnes pratiques médicales, leur promotion auprès des professionnels de santé ainsi que la désignation d'experts et la conclusion de conventions dans le domaine des bonnes pratiques médicales. »

Depuis fin 2015, un des médecins en santé publique de la CEM participe aux réunions plénières du CS dans une vision de soutien méthodologique et d'expertise mais ne prend pas part aux décisions afin d'éviter tout conflit potentiel d'intérêts. Cette collaboration scientifique est en lien avec les missions de la CEM pour cette thématique dans l'article 65bis(1) alinéa 3.

Depuis 2016, le Conseil scientifique est affilié au Guidelines International Network (G-I-N) suite à une décision des membres lors de la réunion plénière du 6 mai 2015. Le bénéfice majeur de ce partenariat est, outre l'accès à la librairie du G-I-N, surtout un l'échange de discussions avec d'autres experts dans le domaine international des lignes de conduite.

3. NOS RÉSULTATS

LES RÉUNIONS

Les membres du Conseil scientifique se sont réunis 6 fois en 2016 aux dates suivantes :

- 6 janvier 2016
- 16 mars 2016
- 4 mai 2016 (entrevue annuelle avec les Ministres de la Santé et de la Sécurité sociale)
- 29 juin 2016
- 28 septembre 2016
- 16 novembre 2016

Au cours de l'année 2016, les groupes de travail suivants se sont réunis :

- | | |
|--|------------|
| • GT Antibiothérapie | 1 réunion |
| • GT Diabète | 5 réunions |
| • GT Don de sang | 1 réunion |
| • GT Info patients | 1 réunion |
| • GT Laboratoire-Vitamine D | 1 réunion |
| • GT Neurologie - sous-groupe AVC | 1 réunion |
| • GT Oncologie | 1 réunion |
| • GT Psychotropes | 1 réunion |
| • GT Révision niveaux d'évidence et grades | 1 réunion |

LES RECOMMANDATIONS

En 2016, le Conseil scientifique a publié 6 recommandations et 3 référentiels et a procédé à 2 mises à jour de lignes de conduite:

Recommandation du 6 janvier 2016 du GT Risques vasculaires:

- Prise en charge de l'hypertension artérielle - valeurs-cibles

Recommandation du 6 janvier 2016 du GT Immunomodulateurs:

- Recommandations concernant l'utilisation des immunomodulateurs biologiques ou "biothérapies" dans les maladies inflammatoires à médiation immunitaire (IMID)

Recommandations du 29 juin 2016 du GT Laboratoire – sous-groupe Vitamine D:

- La vitamine D de 0 - 100 ans: recommandations concernant la supplémentation et le dosage

Recommandations du 29 juin 2016 du GT Oncologie:

- Ramucirumab (Cyramza)
- Nivolumab (Opdivo)
- Nintedanib (Vargateff)

Référentiels du 29 juin 2016 du GT Oncologie:

- Référentiels en oncologie pulmonaire
- Référentiels en oncologie sénologique
- Référentiels pour le cancer de la prostate

Mises à jour du 29 juin 2016 du GT Oncologie :

- Modalités de prescription du Sorafenib
- Recommandations concernant l'utilisation du Sunitinib

AUTRES PUBLICATIONS

En 2016, le Conseil scientifique a revu son système de gradation des recommandations. La publication est disponible sous le lien suivant :

http://www.conseil-scientifique.public.lu/content/dam/conseil_scientifique/actualites/grades-de-recommandation-adopte-cs.pdf

Conscients du fait qu'une gestion correcte des conflits d'intérêt ajoute de la transparence aux recommandations publiées, les membres du Conseil scientifique ont arrêté leur procédure en la matière :

<http://www.conseil-scientifique.public.lu/fr/groupe-travail/politique-gestion-conflits.html>

LES ACTIVITÉS DE SUPPORT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Secrétariat

Le secrétariat du Conseil scientifique, qui est assuré par la CEM (v. sous le point « Organisation »), donne un appui administratif, logistique et technique aux membres et aux groupes de travail. Les tâches du secrétariat sont décrites dans l'article 6 du règlement interne du CS.

Site internet

Le Conseil scientifique dispose d'une présence internet sur le site www.conseil-scientifique.public.lu.

Vu son état désuet et pour l'adapter aux exigences et aux standards informatiques actuels, le secrétariat, avec l'accord des membres du Conseil scientifique, a pris l'initiative de réaliser au cours de l'année 2016 un nouveau site internet en collaboration avec notre experte méthodologique et le Centre des Technologies de l'Information de l'Etat (CTIE). La mise en ligne a été effectuée en date du 19 décembre 2016.

Ce nouveau site présente le Conseil scientifique, ses groupes de travail et les procédures pour l'établissement et la diffusion de recommandations de bonne pratique. Une rubrique spéciale est dédiée à la banque de données DynaMed Plus, vers laquelle un accès sécurisé est offert aux médecins du pays.

Les principales rubriques régulièrement mises à jour sont les Publications et les Actualités.

DynaMed

Le Conseil scientifique met à disposition des médecins intéressés un accès sécurisé vers la banque de données DynaMed Plus d'EBSCO.

DynaMed est un outil de référence clinique en langue anglaise créé par des médecins pour soutenir des médecins et d'autres professionnels de santé dans leur pratique quotidienne. Avec des résumés cliniques se référant à plus de 3200 sujets, DynaMed offre une large gamme de réponses, aux questions cliniques habituelles. DynaMed est mis à jour quotidiennement et scrute le contenu de plus de 500 journaux médicaux et de bases de données.

En total, 494 médecins étaient abonnés à DynaMed au 31.12.2016.

Newsletter

Afin de porter les nouvelles recommandations du Conseil scientifique à la connaissance du public, une newsletter est envoyée lors de chaque publication. Celle-ci est adressée par mail aux membres du CS et des groupes de travail, aux personnes qui se sont abonnées à la newsletter ou via le site du CS à la banque de données DynaMed ainsi qu'à diverses institutions de l'Etat.

Les recommandations du Conseil scientifique sont aussi publiées régulièrement dans le bulletin « Le Corps médical » de l'AMMD et, évidemment, sur le site internet du CS.

4. AUTO-EVALUATION DES TRAVAUX EN 2016

Fréquence des réunions

Organe	Nombre	Organe	Nombre
CS plénière	6	GT Neuro/AVC	1
GT Diabète	5	GT Psychotropes	1
GT Onco	1	GT Révision grades	1
GT Antibio	1	GT Imagerie médicale	0
GT Don de sang	1	GT Neurologie	0
GT Info patients	1	GT Risques vasculaires	0
GT Labo	1		

Présence aux réunions

Organe	% présence	Organe	% présence
GT Neuro/AVC	100%	GT Info patients	63%
GT Révision grades	100%	GT Don de sang	60%
GT Labo	88%	GT Antibio	44%
CS plénière	83%	GT Imagerie médicale	pas de réunion
GT Psychotropes	83%	GT Neurologie	pas de réunion
GT Diabète	77%	GT Risques vasculaires	pas de réunion
GT Onco	75%		

Publication d'une recommandation

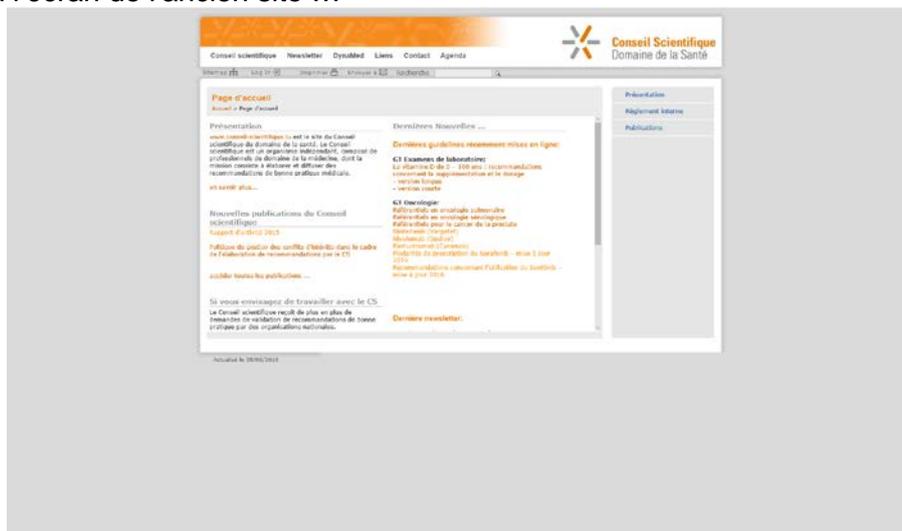
Des 14 recommandations publiées respectivement discutées en 2016, la grande majorité a été adoptée par le Conseil scientifique réuni en séance plénière telle que proposée par le groupe de travail ou après avoir été soumis à des adaptations mineures.

En 2016, il y a eu 3 grandes exceptions à cette règle :

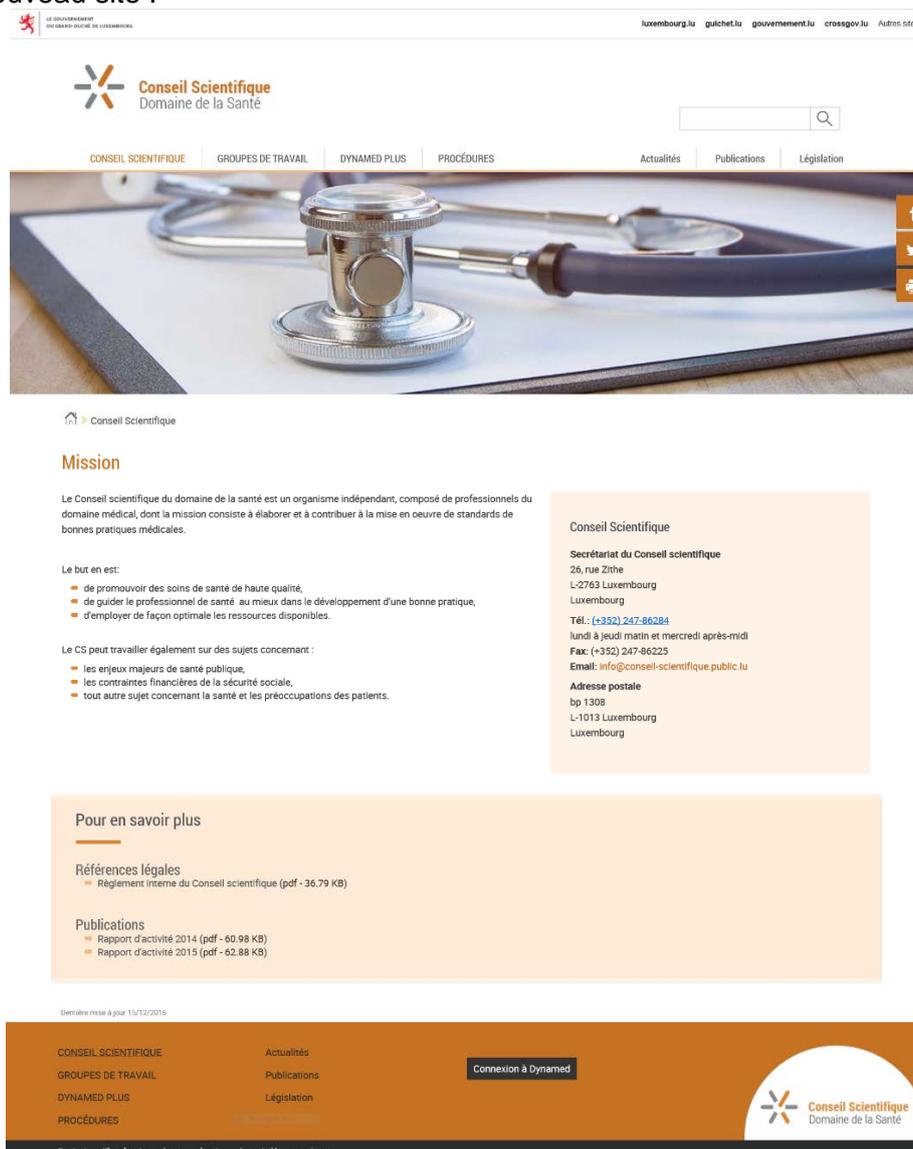
- La recommandation « La vitamine D de 0 - 100 ans: recommandations concernant la supplémentation et le dosage » n'a été adoptée que lors de la 4^e présentation au CS.
- La ligne de conduite sur la « Prise en charge des insomnies primaires en médecine générale » a été discutée 4 fois déjà sans avoir trouvé l'aval des membres du Conseil scientifique. Le sujet a été rediscuté au sein du groupe de travail en présence du président du CS le 13 juillet 2016. La nouvelle version n'a pas encore été représentée au CS pour adoption.
- Une première version de la recommandation portant sur la « Délivrance de l'information aux patients sur leur état de santé » a été adoptée en séance plénière le 14 octobre 2015, puis soumis aux avis des Ministères de la Santé et de la Sécurité sociale, de l'AMMD et du Collège médical. Ces avis étaient intégrés par le groupe de travail dans le texte de la recommandation. Or, cette nouvelle version ne trouve pas l'accord des membres du CS. Le GT s'est réuni de nouveau en date du 30 novembre 2016. Le résultat de cette réunion sera discuté début 2017.

Site internet

Affichage à l'écran de l'ancien site ...



... et du nouveau site :



Conclusion

Le Conseil scientifique s'est réuni en séance plénière à intervalles réguliers. L'ordre du jour était à chaque fois bien rempli et les travaux ont bien évolué.

En ce qui concerne les groupes de travail, il y a lieu de constater qu'uniquement le GT Diabète s'est réuni régulièrement en 2016. Tous les autres groupes se sont vu au maximum une seule fois. Beaucoup de travail est effectué hors réunion et les membres s'échangent via mail. Néanmoins les travaux n'aboutissent pas dans un ou deux groupes de travail.

Pour mémoire : les membres touchent pour chaque réunion une indemnité fixée à 18,75 €, à l'exception des membres exerçant une profession libérale, pour lesquels le jeton de présence s'élève à 75 € par réunion.

Pour ce qui est des points d'attention fixés pour 2016, le but n'a pas été atteint : aucune amélioration n'est à constater au niveau de la diffusion et de l'évaluation de suivi des recommandations. Ce point a été mis à l'ordre du jour de la 1^e réunion plénière en 2017. Seulement 2 lignes de conduite ont été mises à jour en 2016. Ces deux points d'attention seront donc reconduits pour 2017.

Sous les points à améliorer en 2016 figurait la visibilité des travaux du Conseil scientifique. Il reste à voir si le nouveau site internet pourra contribuer à cet objectif.

5. PLAN DE TRAVAIL PRÉVU POUR 2017

Les groupes de travail prévoient de travailler en 2017 sur les sujets suivants :

GT Antibiothérapie

Responsable : Dr Thérèse STAUB

- Evaluation des recommandations du Conseil scientifique en matière d'antibiothérapie

GT Diabète

Responsable : Dr Françoise BERTHET

- La prise en charge du diabète au Luxembourg

GT Don de sang

Responsable : Dr Paul COURRIER

- Elaboration d'un avis pour Madame la Ministre de la Santé au sujet des critères d'admissibilité au don du sang des hommes ayant des relations homosexuelles

GT Imagerie médicale

Responsable : Dr Alexandre BISDORFF

- Surveillance du terrain en matière d'imagerie médicale

GT Information du patient

Responsable : Dr Alexandre BISDORFF

- Délivrance de l'information aux patients sur leur état de santé

GT Labo

Responsable : Dr Martine DEBACKER

- Révision de la ligne de conduite sur la vitamine D suite à un article paru dans le NEJM qui explique le problème des valeurs seuils des dommages biologiques et pourquoi elles ont souvent été mal interprétées.

GT Neurologie

Responsable : Dr Alexandre BISDORFF

- Réorganisation du GT
- Incontinence urinaire chez le patient dément

GT Neurologie – sous-groupe AVC

Responsable : Dr Dirk DROSTE

- Prise en charge de l'AVC aigu en vue d'implémenter la thrombectomie selon les nouveaux standards internationaux

GT Oncologie

Responsable : Dr Carlo BOCK

- aviser, d'un point de vue scientifique, toute proposition de recommandation élaborée par d'autres sociétés et visant à améliorer les soins oncologiques au Luxembourg
- discuter des nouveautés thérapeutiques en oncologie

GT Psychotropes

Responsable : M. Marcel Bruch

- Prise en charge des insomnies primaires en médecine générale

GT Risques vasculaires

Responsable : Dr René METZ

- revoir la méthodologie de travail du GT (références internationales, textes courts, diffusion ciblée ...)
- revoir les anciennes guidelines
- nouvelles guidelines/links/références en rapport la société européenne de cardiologie ESC: <http://www.escardio.org/Pages/index.aspx>

6. PERSPECTIVES

Points forts du Conseil scientifique

- Les recommandations émises par le Conseil scientifique sont le résultat d'un travail consensuel des divers acteurs impliqués, dans l'intérêt du corps médical et des patients luxembourgeois.
- Les acquis de la science en matière de bonnes pratiques médicales sont adaptés au contexte spécifique luxembourgeois.
- Implication des patients
- Nouveau site internet qui contribue à une meilleure visibilité de nos travaux

Points d'attention pour 2017

- Diffusion et proposition d'évaluation de suivi des recommandations
- Mises à jour des recommandations publiées depuis plus de 2 ans
- Visibilité des travaux du Conseil scientifique
- Intégration des recommandations du Conseil scientifique dans le programme de la formation continue des médecins